

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 04/pfu/179187
Réf DMS : HV/2043-0062/03/2007-025PU
Réf CRMS : AVL/KD/BXL-3.8/s.415
Annexes : 1 dossier + copie de l'avis du 19/11/03

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : Parc Léopold – Réaménagement de la zone de la tour d'Esgevoort.
Avis conforme (*Dossier traité par Mme C. Defosse - DU et M. H. Vanderlinden - DMS*)

En réponse à votre lettre du 11 juin 2007, en référence, reçue le 14 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 27 juin 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme défavorable.

La CRMS se réjouit de voir que la restauration du parc Léopold ait été prise en charge dans le cadre des travaux Beliris. Ceci devrait permettre de finaliser les travaux entrepris. Toutefois, si elle se félicite de cette avancée, la Commission constate malheureusement que le projet examiné en sa séance de ce 27 juin 2007, est identique à celui auquel elle s'était fermement opposée dans le cadre de son avis conforme du 19 novembre 2003 (voir annexe) dans lequel elle remettait en question la réaffectation de la Tour d'Esgevoort, le tracé des nouveaux chemins et leur sinuosité, le traitement des jonctions et le volet paysager du projet (relevé, abattage projeté, nouvelles plantations), etc.

Par conséquent, la CRMS se voit contrainte de renouveler son avis défavorable sur le projet en question.

Elle invite le demandeur à prendre contact avec elle ainsi qu'avec les autres instances concernées par le réaménagement de la zone de la tour d'Esgevoort (Ville de Bruxelles, DMS, DU, etc.) pour dégager de nouvelles pistes de réflexion dans le cadre de cette intervention.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden).